

28 mar 2014 -17:24

Appartient à [Conseil des ministres du 28 mars 2014](#)

Cohérence des politiques en faveur du développement - Deuxième lecture

Sur proposition du ministre de la Coopération au développement Jean-Pascal Labille, le Conseil des ministres a approuvé, en deuxième lecture, deux projets d'arrêté royal visant à créer un conseil consultatif et une commission interdépartementale sur la cohérence des politiques en faveur du développement. Les projets ont été adaptés à l'avis du Conseil d'Etat.

Le contexte du financement du développement s'est profondément transformé au cours de quatre dernières décennies, posant d'importants nouveaux défis à la politique de coopération au développement d'aujourd'hui. Alors que l'aide représentait environ 70% des flux financiers Nord-Sud en 1970, elle ne pèse plus que 13% aujourd'hui. Les flux financiers émanant du commerce, des investissements, des prêts et des envois de migrants, entre autres, représentent la plupart des flux entrant dans les pays en développement. Dans ce contexte, la cohérence des politiques en faveur du développement (CPD) apparaît ces dernières années comme un défi majeur sur la scène internationale. C'est pourquoi le Conseil des ministres a approuvé la création d'un conseil consultatif et d'une commission interdépartementale spécifiques à cette matière.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de M. Jean-Pascal Labille, ministre des
Entreprises publiques et de la Coopération au
développement, chargé des Grandes Villes
Rue des Petits Carmes 15
1000Bruxelles
Belgique
02 501 83 11